

# COMMUNE DE SAINT PHILIBERT

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le

ID : 056-215602335-20220214-DEL\_2022\_04\_B-DE

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux le 14 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **4 février 2022**

**PRÉSENTS** : François LE COTILLEC - Philippe FLOHIC - Marine BARDOU - Pierrick

EZAN - Georges ALBOUY – Patrick AVALLE - Armelle LE FOURNIER - Christina CARBONNET SUEUR- Alain LAVACHERIE - Nathalie CHOQUIER GUILBAUD- Eric GUILLOU: - Michèle BELLEGO – Anne Du BOISBAUDRY

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** : Maryline JEGARD pouvoir à Marine BARDOU

**ABSENTS EXCUSES**

**ABSENTS** : Rozenn ANTHOINE

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Marine BARDOU

### DÉLIBÉRATION N° 2022-004

#### *Tarifs communaux*

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Un certain nombre de délibérations ont été prises au fil des années pour fixer les tarifs communaux. Afin de faciliter l'accès à ces informations pour les administrés il est proposé de les réunir en un seul bordereau.

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution des coûts d'entretien des différents équipements communaux, il y a lieu, pour certains des tarifs de procéder à une réévaluation.

Les tarifs suivants sont donc proposés :

Salle Le Mousker  
150 et 50 personnes

Envoyé en préfecture le 26/04/2022  
Reçu en préfecture le 26/04/2022  
Affiché le  
ID : 056-215602335-20220214-DEL\_2022\_04\_B-DE

TYPE D'EVENEMENT		Grande Salle	Petite salle	B...	culmine
INTERNE/PRIVE NON OUVERT AU PUBLIC		<b>tarif** /jour/évènement</b>			
	ASSOCIATIONS** et ECOLES* SYNDICS DES COPROPRIETAIRES	300	180	40	100
	PARTICULIERS*	600	320	50	200
MANIFESTATION OUVERTE AU PUBLIC ENTREE GRATUITE	SOCIETES Bals, spectacles, expos, ,,,)	550	320	50	200
MANIFESTATION OUVERTE AU PUBLIC ENTREES PAYANTES ET BUTS LUCRATIFS	SOCIETES Bals, spectacles, expos, ,,,)	700	380	80	250

\* tarifs applicables pour les habitants de Saint Philibert :- 50% sur présentation d'un justificatif de domicile  
\*\*Associations avec siège social sur Saint Philibert ET représentant un intérêt public local : gratuité des salles mises à disposition, sous réserve de disponibilité de ces dernières  
Forfait installation (la veille) : 100 euros

Salle Club House Capacité : 50 personnes	
TYPE D'EVENEMENT	tarif /jour/évènement
ASSOCIATIONS** ET ECOLES AG REUNIONS ACTIVITES REGULIERES	280
PARTICULIERS* Réunions familiales sans préparation de repas	320
SOCIETE SYNDIC COPRO	140
Salle MEABAN Capacité : 50 personnes	
TYPE D'EVENEMENT	tarif /jour/évènement
ASSOCIATIONS** ET ECOLES AG REUNIONS ACTIVITES REGULIERES	250
EXPOSITIONS PRIVEES***	250 EUROS PAR SEMAINE
SOCIETE SYNDIC COPRO	125

\* tarifs applicables pour les habitants de Saint Philibert :- 50% sur présentation d'un justificatif de domicile  
\*\*associations avec siège social sur Saint Philibert et représentant un intérêt public local : gratuité des salles mises à disposition, sous réserve de disponibilité de ces dernières

\*\*\* Attention : sur demande auprès de la Mairie après le 30 mars de chaque année (après prise en compte des besoins des associations locales), et sur réservation avant le 30 mai de l'année en cours et pour la période du 1er juillet au 31 août exclusivement,  
**LIMITE à 2 semaines consécutives**

<b>OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : REDEVANCE TERRASSE : prix par jour</b>		
<b>MONTANT</b>	Hors saison	1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre
	2 euros	5 euros

<b>LOCATION DE MATERIEL</b>	
<b>TABLES</b>	
<i>jusqu'à 5 tables</i>	10 euros pièce
<i>à partir de 6 tables</i>	8 euros pièce
<b>BANCS</b>	5 euros
<b>CHAISES</b>	3 euros

<b>PERTE DE CLES OU BADGES</b>	
<b>TARIF UNIQUE FORFAITAIRE</b>	150 euros

<b>RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS*</b>	
<b>PRIX M3</b>	15 euros
<b>forfait jusqu'à 1 m3</b>	15 euros

\* sur inscription en  
mairie uniquement

<b>INTERVENTION DES SERVICES TECHNIQUES**</b>	
<b>COUT HORAIRE* par agent</b>	50 euros
<b>COUT HORAIRE * UTILISATION MATERIEL</b>	80 euros

\* toute heure commencée sera intégralement  
facturée

\*\* Uniquement en cas de danger imminent, de carence des  
services privés et après une procédure de mise en demeure

<b>FIXATION PRIX JETON BORNE DE CAMPING CAR *</b>	
<b>LE JETON</b>	1.5 euros

\* vidange eaux noires- eaux grises- ravitaillement eau

**TARIFS PORT DEUN : CALE ET STATIONNEMENT****TARIFS STATIONNEMENT DERIVEURS ET CATAMARAN  
5 METRES MAXIMUM SUR LA BASE DE PORT DEUN (Pas de badge)**

Caractéristiques des bateaux (voiliers)	Tarif Plein - Non résident - forfait mensuel En euros		Abattement 35 % pour résidents de St Philibert - forfait mensuel en euros	
	Basse saison	Haute saison	Basse saison	Haute saison
Monocoque - 5 Mètres	40	100	26,00	65,00
Multicoque - 5 Mètres	50	150	32,50	97,50

**TARIFS ACCÈS CALE POUR MISE A L'EAU PARTICULIERS en euros**

BADGES	Badge 1 mise à l'eau				Badge plus de 100 mises à l'eau
		badge 5 mises à l'eau	badge 10 mises à l'eau	badge 50 mises à l'eau	
Résidents St Philibert	13	56	101	256	406
Non-résidents St Philibert	20	86	154	400	600

**Nota :** Forfait création badge 7 euros

**TARIFS ACCÈS CALE POUR MISE A L'EAU PROFESSIONNELS : en euros**

BADGES	badge 20 mises à l'eau		forfait mensuel + de 100 mises à l'eau par mois	
	badge 50 mises à l'eau	500	600	600
PROFESSIONNELS	200			

\* Durant la période de basse saison, du 01 novembre N au 31 mars N+1, l'accès à la cale de mise à l'eau est libre pour les unités de moins de 6 mètres, les autres opérations doivent s'effectuer sur autorisation de la mairie.

\* Durant la période de haute saison du 01 avril N au 31 octobre N, l'accès est subordonné à l'obtention d'un badge suivant les conditions désignés dans l'arrêté du 12.6.2009.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**  
**Vu l'avis favorable de la commission des finances réunit le 10/02/2022**

**Le conseil, après en avoir délibéré,**

- **valide les tarifs communaux tels que proposés**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
François LE COTILLEC

